



Sainte-Érène, le 3 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 3^e jour du mois de juillet 2023 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust ,	Siège # 1
M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5

Absent :

M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6
-----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1.Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

128-07-2023

2.Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023**
- 4. Présentation et approbation des comptes**
- 5. Période de questions des citoyens**
- 6. Administration**
 - 6.1 Mise aux normes des conduites _ rues Flocons, Boule de neige et Cristaux
 - 6.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM
 - 6.3 Plan de sécurité civile
 - 6.4 Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 7. Voirie**
 - 7.1 Contrat pelouse
 - 7.2 Remplacement des glissières
- 8. Eau potable et eaux usées**
 - 8.1 Biosor – Travaux de remplacement du média filtrant
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Dérogation mineure – 6 rue des résidents
 - 9.2 Demande de permis – 45 rue de la poudreuse
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 90^e anniversaire Demande d'enregistrement – établissement de camping
 - 10.2 Bénévole de l'année
- 11. Autres sujets :**
 - 11.1 Berce spondyle
 - 11.2 Dortoir

- 11.3 Sentier d'hébertisme
12. Période de questions des citoyens
13. Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-07-2023 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Nathalie Daoust et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-07-2023 4. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Charli Fournier, appuyé par Alain Delisle et résolu, d'approuver les comptes du mois de juin 2023 au montant de 37 942.50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions des citoyens

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h35.

- 90^e anniversaire – Exposants
- Lac Saint-Pierre et Lac Gauthier
- Enseigne Lac Orphelin
- 90^e anniversaire – Plaque commémorative, exposition d'une chaîne
- Accès aux chutes pendant la période estivale
- Bâtiment agricole

6. Administration

6.1 Mise aux normes des conduites rues Flocons, Boule de neige et Cristaux

Point d'information

131-07-2023 6.2 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux – PRABAM

Considérant que deux fenêtres du bâtiment municipal doivent être remplacées;

Considérant que l'installation des fenêtres est éligible à la subvention PRABAM;

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'octroyer le contrat à Fene-Tech afin de remplacer les deux fenêtres du bâtiment municipal au montant de 3 447.85\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-07-2023 6.3 Plan de sécurité civile

ATTENDU QUE Les municipalité locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ,c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Idène reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civiles de la municipalité préparé par Patrick Roy coordonnateur en sécurité civile et pompier préventionniste soit adopté;

Que Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civiles.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-07-2023

6.4 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Considérant que le conseil soulève une préoccupation concernant la sécurité des usagers de la route de Val d'Idène (entre Sainte-Idène et la rue de la Montagne);

Considérant que la détérioration de l'état de la route de Val-d'Idène est avancée;

Considérant que cette route est très achalandée étant donné qu'elle donne accès au Parc Régional de Val d'Idène;

Considérant que le secteur est l'objet d'un important développement résidentiel;

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réviser sa position concernant les travaux d'asphaltage sur la route Val d'Idène (entre Sainte-Idène et la rue de la Montagne) et d'inclure ceux-ci à la planification 2023-2025. Il est également résolu de demander des travaux correctifs significatifs sur les tronçons les plus critiques d'ici la réalisation des travaux de reconstruction afin de sécuriser le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

134-07-2023 **7. Voirie**
7.1 Contrat de pelouse

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Carmen Fournier et résolu de nommer M. William Lessard au poste de journalier de la municipalité de Sainte-Irène. Les conditions de travail et de rémunération (échelon 1) sont celles de la convention collective en vigueur à la municipalité pour ce poste. La semaine de travail sera sur appel pour une période de 10 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

135-07-2023 **7.2 Remplacement des glissières**

Considérant qu'il y a quelques glissières de sécurité à remplacer sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'il n'y a qu'une seule soumission obtenue;

Il est proposé par Charli Fournier, appuyé par Nathalie Daoust et résolu d'adopter la soumission des entreprises Rémi Charest Inc au montant de 21 637.43\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Eau potable et eaux usées

8.1 Biosor – Travaux de remplacement du média filtrant

Point reporté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-07-2023 **9. Urbanisme**
9.1 Dérogation mineure – 6 rue des résidents

Considérant que le projet concerne une résidence existante érigée sur ce lot depuis l'année 2012. Suite à la préparation d'un certificat de localisation par l'arpenteur-géomètre Éric Bernard le 14 mars 2023 dossier 2397-460, la présente demande vise à rendre conforme aux dispositions du règlement de zonage 07-2004, la position d'une résidence et d'une remise situées sur un lot d'angle, lot 3 865 310 cadastre du Québec.

Considérant la marge de recul avant de cette résidence donnant sur la rue des Résidents (lot 5 096 440) sera fixée à 7.6 mètres alors que selon les exigences de l'article 6.4 du règlement de zonage, cette marge de recul ne devrait pas être inférieure à 8 mètres.

Considérant la marge de recul avant de la remise donnant sur l'emprise de la rue Petite-Acadie (lot 3 865 731) sera fixée à 7.6 mètres alors que selon les dispositions de l'article 6.4.1 traitant de la marge de recul pour un lot d'angle, cette marge de recul ne devrait pas être inférieur à 8 mètres.

Considérant la superficie totale du bâtiment accessoire sera fixée à 57.09 mètres carrés représentant 110.8 % de la superficie du bâtiment principal alors que selon l'article 7.4.3 alinéa a), cette superficie ne devrait pas excéder 75 % la superficie du bâtiment principal ou 38.62 mètres carrés.

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

137-07-2023 **9.2 Demande de permis PIIA 45 rue de la Poudreuse**

Point reporté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-07-2023 **10. Loisirs et culture**
10.1 90^e anniversaire Demande d'enregistrement – établissement de camping

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Carmen Fournier et unanimement résolu que Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière soit par la présente, désignée pour demander et signer au nom de la municipalité de Sainte-Irène, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique pour :

Bureau municipal de la municipalité de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-07-2023 **10.2 Bénévole de l'année**

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Alain Delisle et résolu de nommer Nancy Lizotte à titre de bénévole de l'année. Un formulaire sera rempli et une lettre de reconnaissance lui sera envoyée. Elle sera également remerciée lors de l'activité annuelle organisée par la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-07-2023 **11. Autres sujets :**
11.1 Berce Spondyle

Il est proposé par Nancy Lizotte et résolu que le coordonnateur en loisir organisera une activité d'arrachage de la berce spondyle. La municipalité fournira des sacs à poubelles, des bouteilles d'eau et un certificat cadeau de 15\$ au restaurant le Villageois aux bénévoles qui participeront à l'activité qui aura lieu prochainement sur le territoire de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Dortoir

Point reporté

141-07-2023 **11.3 Sentier d'hébertisme**

Il est proposé par Nancy Lizotte et résolu que la municipalité fournisse des bouteilles d'eau et une récompense au restaurant le villageois aux bénévoles qui participeront à une corvée d'entretien du sentier d'hébertisme de Sainte-Irène. Il est également discuté de contacter le bucheron afin de finaliser la coupe de bois au belvédère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

142-07-2023

13. Levée de la séance

Il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Carmen Fournier et résolue de lever la séance à 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 5^e JOUR DE JUILLET 2023**

**Sébastien Lévesque
Maire**

**Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière**